



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 10

Date de la convocation : 12 octobre 2021. Date affichage : 28 octobre 2021.

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, FERREUX Morgane, NERET Florence, POULET Gabriel, RECOLET Serge, ROUMÉAS Didier.

Absente excusée : DUBREZ-FORGNONE Jocelyne,

Secrétaire de séance : MATHIEU Éric.

*Ajouts à l'ordre du jour : Déneigement – Surveillance SDIS Plage.*

Intervention de Mr GIROD : Présentation de la répartition des charges d'entretien du réseau unitaire suite à la prise de la compétence assainissement par Terre d'Émeraude Communauté.

**Approbation du compte-rendu :**

Aucune remarque concernant le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2021.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Impayés :**

Le montant des impayés supérieurs à 30 jours au 18 octobre 2021 est de 4 883.64 €.

**Surveillance plage :**

Madame le Maire explique que le SDIS propose un avenant à la convention de surveillance de la plage suite au manque de saisonniers remplissant les conditions de Sapeur-Pompier Volontaire saisonnier et à l'obligation d'avoir recours à des surveillants BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) pour pallier à ce manque de personnel. Le surcoût est de + 41,25 /jour, + 25.50 € / jour en cas de renfort (3eme personne).

Le cout journalier serait :

- 206.25 € par jour pour les frais de personnel (+ 76.50 € en cas de renfort)
- 119.34 € par jour pour les frais de gestion et matériel

Le conseil municipal, avant de prendre une décision, demande le détail des heures des personnes contractuelles.

**Déneigement des particuliers :**

Pas de modification dans le tarif de déneigement des particuliers

**Terre d'Émeraude Communauté :**

- Modification des statuts : ce sujet sera débattu lors du prochain conseil municipal.
- Création d'un service de police intercommunale :

Par délibération du 22 septembre 2021, le Conseil Communautaire de Terre d'Émeraude Communauté a décidé de créer un service de police intercommunale au sein de l'EPCI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de procéder au recrutement de deux agents pour assurer les missions de police intercommunale.

Conformément à l'article L512-2 du Code de la Sécurité Intérieure, le recrutement des agents est autorisé par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et par les Communes selon la règle de la majorité qualifiée, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale de celles-ci.

Le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au Maire de la délibération prise par l'EPCI pour se prononcer sur la décision de création de ce service et de recrutement proposée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Il appartient par conséquent au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal émet quelques remarques :

Regrette le désengagement de l'État (fermeture de la gendarmerie d'été à Doucier), fermeture partielle de la gendarmerie de Clairvaux les Lacs ...

Souhaite une mobilisation de l'ensemble des communes pour avoir du service public beaucoup plus présent,

Qu'il est préférable d'attendre les prises de compétences par Terre d'Émeraude Communauté afin d'évaluer les besoins au niveau communautaire,

Qu'il est nécessaire d'évaluer les besoins auprès des communes afin de savoir combien de personnes doivent être embauchées dès le début de la création de ce service intercommunal,

Que le recrutement de 2 agents paraît insuffisant pour couvrir tout le territoire (35 h/hebdomadaire avec congés annuels),

Que le coût financier du projet doit être affiné au plus juste en tenant compte de tous les paramètres,

Que les communes doivent avoir plus de détail sur leurs participations financières,

Report de la décision, suite à la réunion du bureau de Terre d'Émeraude. Le sujet sera présenté à nouveau au prochain conseil municipal.

#### **Approbation du rapport de la CLECT :**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à Terre d'Émeraude Communauté, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L 5211 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

Il appartient en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil municipal après délibération, décide :

D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées en 2021, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 9 septembre 2021

De charger Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté.

Le conseil municipal prend acte de la modification du règlement intérieur de la CLECT :

Ajout à l'article 1 : la possibilité pour un Maire de désigner un membre de son conseil municipal pour le représenter avant la tenue de l'assemblée.

#### **Rapport d'activité :**

Présentation par Madame le Maire du rapport d'activité 2020 de Terre d'Émeraude Communauté

#### **Cérémonie du 11 novembre :**

La cérémonie aura lieu à 11h30 – A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert par la commune à la salle de l'Avenir. (Dans le respect des mesures sanitaires. Port du masque lors de la cérémonie, Passe sanitaire obligatoire à la salle de l'Avenir).

#### **Repas annuel de la commune :**

La date retenue pour le repas communal est le 16 janvier 2022.

#### **Fleurissement et projet amélioration paysager :**

Intervention de Jacky Banderier concernant le fleurissement de cet été, il regrette le manque d'arrosage en fin de saison et souhaite créer de nouveaux massifs pour la saison prochaine.

Questions diverses :

- Mr BOURREAU (impasse des Écureuils) - problème de ruissellement des eaux pluviales- prévoir de remonter le bas-côté de la route.
- Le Conseil Régional a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 13 380 € pour la construction du terrain multisport.
- Taxe aménagement –Taux communal 1 % - pas de modification.
- Installation d'un local à Collondon par la Département pour le déploiement de la fibre optique.

- Le secrétaire :  
Éric MATHIEU

Le Maire  
Nathalie ROUX

